

FORMATION THEORIQUE VTC

Préparation à l'examen national d'admissibilité

Modalités et délai d'accès à la formation

Modalité : En présentiel.

Effectif : Pas d'effectif minimum ou maximum.

Dates de formation : Nous consulter.

Délais d'instruction : 72 heures.

Délais d'inscription : 14 jours de délais de rétractation obligatoire.

Inclusion et handicap : Nous contacter.

Dates d'examen national : Consulter le calendrier publié sur le site internet de la CMA.

Prérequis à l'examen national

- Pour tout public titulaire du permis B dont le nombre de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route.
- Être apte médicalement (cf. article R221-11 du Code de la Route).
- Disposer d'un casier judiciaire (Bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession.
- Niveau de français : Parlé et lu.

Objectifs de la formation

Objectif général :

Cette action de formation a pour objectif général de préparer au passage et à la réussite de l'examen d'accès à la profession de chauffeur vtc, avec pour finalité l'obtention de la carte professionnelle qui permet de démarrer l'activité.

Objectifs opérationnels :

- Être capable d'intégrer les principes de base de la réglementation t3p.
- Être capable d'assurer la sécurité globale de son passager et des autres usagers de la route.
- Être capable de gérer et développer son activité.
- Être capable de s'exprimer en français et d'échanger brièvement en anglais avec son client.

Programme de l'examen

- A - Réglementation du transport public particulier de personnes.
- B - Gestion.
- C - Sécurité routière.
- D - Capacité d'expression et de compréhension en langue française.
- E - Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise.
- F - Développement commercial et gestion propre à l'activité vtc.
- G- Connaissance de la réglementation nationale spécifique à l'activité de vtc.

Contenu détaillé de la formation

Réglementation des transports publics particuliers de personnes

- connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxi, vtc, vmldr.
- connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- connaître les obligations générales relatives aux véhicules.
- connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.
- connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives.
- savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé.
- connaître les dispositions relatives aux intermédiaires en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Gestion d'entreprise

- 1) Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
 - connaître les obligations et documents comptables ;
 - connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
 - connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
 - connaître les principes de l'amortissement.
- 2) Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...) :
 - connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- 3) Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- 4) Connaître les différentes formalités déclaratives.
- 5) Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- 6) Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) et comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

Sécurité routière

- savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...).
- connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules.
- savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...).
- savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel.
- connaître les sanctions des infractions au code de la route.
- connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis).
- savoir prendre en charge le passager et ses bagages en assurant la sécurité des personnes.

Langue Française

- 1) Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- 2) Comprendre et s'exprimer en français pour :
 - accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes des clients ;
 - interroger les clients sur leur confort ;
 - tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
 - prendre congé des clients.

Langue anglaise

Comprendre et s'exprimer en anglais pour :

- accueillir la clientèle.
- comprendre les demandes simples des clients.
- demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle.
- tenir une conversation très simple durant le transport.
- prendre congé des clients.

(niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues)

Développement commercial et la gestion propre à l'activité de vtc

- Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...).
- La valorisation des qualités de la prestation commerciale vtc.
- La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres.
- Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

Réglementation nationale spécifique de l'activité de vtc

- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des vtc, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

Méthode pédagogique

Les cours proposés s'organisent autour de 7 modules. Ces derniers correspondent aux compétences attendues à l'examen.

La formation comprend :

- Les cours,
- Les ressources pédagogiques,
- Des questionnaires d'entraînement,
- Un examen blanc en fin de formation.

Modalité d'évaluation

Avant la formation :

Validation des prérequis et des attentes pédagogiques.

Pendant la formation :

Validation des acquis à la fin de chaque module par des tests d'entraînement.

A la fin de la formation :

Evaluation des compétences et des connaissances par un examen blanc basé sur le référentiel officiel (source CMA).

Modalité de validation de la formation

A l'issue de la session, une attestation de fin de formation, validant les connaissances et compétences acquises, est remise au stagiaire par le formateur.

Contact



Formations

38 rue Dunois
75010 PARIS

SAS au capital de 10.000€

Siret : 841 186 794 00027

TVA intracommunautaire FR52841186794

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11941010694

Agrément préfectoral Formation numéro 20-002

Référencé DATADOCK et CPF

Directeur d'établissement : M. GHEDIRI Mohamed

Téléphone : 07 67 48 16 68

Mail : formations@ezeapp.fr

Site : www.ezeeformations.com